

## Bilan de la concertation : projet de doublement du Pont Schuler

### Détail des observations du public et réponses de la Maîtrise d'Ouvrage

THEME 1 - TRAFIC / CONFLITS D'USAGE		
Localisation	Synthèse de l'observation	Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage
Réunion publique du 03/09/2014 à Maurepas	Est-il prévu un tourne-à-gauche vers le nouvel accès au parking depuis le nouveau barreau de liaison pour éviter les retenues sur cette voie ?	<i>En termes d'emprises, ce serait possible mais correspondrait à un vocabulaire trop routier. les retenues ne devraient pas être si importantes, car les heures de pointe des voyageurs SNCF ne sont pas les mêmes que celles liées aux activités locales.</i>
Réunion publique du 03/09/2014 à Maurepas	Le rajout de feux au carrefour bd G. Schuler / rue de Panicale n'est-il pas de nature à créer des embouteillages ?	<i>L'idée du carrefour à feux est qu'il ne soit pas permanent. Il y aura donc bien une priorisation des bus, mais qui ne sera pas permanente, effective aux périodes le nécessitant (durée très courte de la phase de feux dédiée aux bus ).</i>
Réunion publique du 03/09/2014 à Maurepas	L'impact sur les usagers empruntant le pont de la Villedieu a-t-il été étudié ?	<i>L'impact sur le pont de La Villedieu n'a pas été étudié précisément, les impacts ayant été analysés à l'échelle plus fine du Pont Schuler. Toutefois, on peut penser que le décongestionnement du pont Schuler est susceptible d'améliorer la fluidité sur le pont de La Villedieu par certains reports minimes.</i>
Réunion publique du 03/09/2014 à Maurepas	Comment fonctionnera la circulation au carrefour bd G. Schuler / nouveau barreau, notamment pour les tourne-à-gauche ?	<i>Ce carrefour sera doté d'un système de priorité, non défini en l'état (priorité ou cédez-le-passage). La priorité sera néanmoins recherchée pour les bus en accès à la gare routière.</i>
Réunion publique du 03/09/2014 à Maurepas	Qu'en est-il de la circulation dans le secteur de la Malmédonne et du franchissement de la RN10 ?	<i>A plus long terme, le carrefour de la Malmédonne sera complètement réaménagé (dénivellation de la RN10 et création d'un "carrefour-pont" à niveau en franchissement de la RN10, permettant les liaisons Nord-Sud entre Maurepas/Coignières et La Verrière.</i>
Réunion publique du 11/09/2014 à La Verrière	Plusieurs conflits d'usage sont recensés en l'état actuel. Le projet tel qu'il a été présenté ne risque-t-il pas de créer d'autres conflits d'usage ?	<i>La création du barreau entre le boulevard Guy Schuler et la rue Louis Lormand permettra de fluidifier le trafic et de réduire les conflits observés actuellement. La réalisation d'un second barreau à l'étude pourrait permettre d'éloigner encore un peu plus les conflits.</i>
Réunion publique du 11/09/2014 à La Verrière	Le passage de 2x2 à 2x1 voie pour le TCSP fonctionnera t-il en termes de fluidité du trafic ?	<i>Le projet permettra d'améliorer la fluidité de la circulation par rapport à l'état actuel, malgré la réinsertion du site propre sur le bvd actuel entre la rue Panicale et la gare SNCF. Dans le cadre du Contrat de Pôle , cette partie du bd G. Schuler sera réaménagée pour permettre le prolongement du TCSP jusque devant la gare, tout en fluidifiant la circulation générale.</i>
Réunion publique du 11/09/2014 à La Verrière	Une localisation du TCSP sur les voies de gauche ne serait-elle pas plus judicieuse pour minimiser les conflits d'usage ?	<i>Ce basculement des voies bus est effectivement envisagé à terme dans le cadre de la réalisation de l'ensemble des tronçons du TCSP Entre Trappes et La Verrière.</i>

**Bilan de la concertation : projet de doublement du Pont Schuler**  
**Détail des observations du public et réponses de la Maîtrise d'Ouvrage**

<b>Réunion publique</b> du 11/09/2014 à La Verrière	Le rond-point des Cités Amies sera-t-il modifié pour faciliter les flux ?	<i>Dans le cadre du projet de doublement du Pont Guy Schuler, il n'est prévu que de refaire les bordures de l'îlot central. A terme, ce rond-point pourrait être réaménagé, notamment pour y faire passer le TCSP dans le cadre de l'aménagement du deuxième tronçon dans la traversée de Maurepas et d'Elancourt.</i>
<b>Réunion publique</b> du 11/09/2014 à La Verrière	La circulation ne va-t-elle pas augmenter avec un aménagement à 2x2 voies ?	<i>Non, les études de trafic qui ont été réalisées ont démontré que ce dernier ne générerait pas une augmentation de la circulation sur le boulevard Guy Schuler du fait du seul projet (d'autant plus que 2 de ces voies seront réservées aux bus).</i>
<b>Réunion publique</b> du 11/09/2014 à La Verrière	Combien de voies est-il prévu d'aménager sur le giratoire de la Malmedonne ?	<i>Le giratoire de la Malmedonne est prévu d'être aménagé avec deux voies de circulation dans l'anneau. Cette configuration est suffisante pour assurer tous les mouvements tournants. Pas de congestion supplémentaire prévue, voire moins de véhicules en cas de report modal vers les bus via le TCSP aménagé.</i>
<b>Réunion publique</b> du 11/09/2014 à La Verrière	Comment va-t-on circuler sous le tunnel ?	<i>L'aménagement du carrefour de la Malmedonne à long terme par la réalisation d'un nouveau franchissement de la RN10 permettra d'améliorer encore la fluidité des échanges. Seule la RN10 sera enfouie et non la RD13, qui sera aménagée en plateau pour redonner du lien entre les communes de Maurepas/Coignièrès et La Verrière.</i>
<b>Registre</b> en Mairie de Maurepas	Pourquoi ne pas ouvrir les 2 voies à tous les véhicules pour que tous puissent profiter des améliorations ?	<i>Il s'agit avant tout d'un projet qui s'inscrit dans le projet global de création d'une liaison TCSP Trappes-La Verrière et qui vise à offrir de meilleures conditions de déplacements aux modes alternatifs que sont la marche, le vélo et les transports en commun tout en permettant un rabattement plus performant sur la gare de La Verrière. La circulation motorisée sur le reste du boulevard sera toutefois améliorée par le biais du nouveau maillage de desserte du quartier gare (barreaux).</i>
<b>Registre</b> en Mairie de Maurepas	Y a-t-il eu une concertation avec la SNCF pour estimer l'ajout des nouveaux voyageurs (en lien avec le développement) sur la circulation générale ?	<i>Il y a effectivement des échanges avec la SNCF, au travers du comité de pôle en cours sur la gare de La Verrière. La SNCF a lancé une étude prospective pour prendre en compte les futurs apports de population et leurs impacts sur la gare. De plus, les études de circulation menées par la CASQY tiennent également compte de ces développements immobiliers et économiques à l'horizon 2030</i>
<b>Registre</b> en Mairie de La Verrière	—	—

## Bilan de la concertation : projet de doublement du Pont Schuler

### Détail des observations du public et réponses de la Maîtrise d'Ouvrage

<b>Registre</b> au siège de la CASQY	le nouvel accès vers le parking depuis la voie nouvelle devrait contribuer à maintenir des difficultés de circulation sans aménagement de tourne-à-gauche	<i>Il serait possible d'aménager une voie de tourne à gauche mais cette solution n'a pas été retenue car d'une part très routière et d'autre part, les heures de pointe des voyageurs SNCF sont en décalage par rapport à celles en lien avec les activités locales (donc cette demande de tourne à gauche sera décalée par rapport à la pointe de trafic).</i>
<b>Registre</b> au siège de la CASQY	Pourquoi créer une voie nouvelle alors que la rue de Panicale existe et que sa réouverture pourrait remédier aux phénomènes de congestion existants ?	<i>La rue de Panicale est actuellement une voie privée sur laquelle ses copropriétaires ne souhaitent pas actuellement voir circuler de flux de rabattement RN10. Le nouveau barreau sera quant à lui aménagé sur des terrains appartenant à la puissance publique (CASQY).</i>
<b>Site internet</b> de la CASQY	Pour entrer dans la zone de la gare routière, les bus devront céder le passage aux usagers venant dans l'autre sens, participant ainsi à la congestion du secteur	<i>Ce carrefour sera doté d'un système de priorité, non défini en l'état (priorité ou cédez-le-passage). La priorité sera néanmoins recherchée pour les bus en accès à la gare routière.</i>
<b>Site internet</b> de la CASQY	La saturation potentielle du rond-point des Cités Amies (2x1 voie en amont) ne risque t-elle pas de refouler vers le pont G. Schuler et de bloquer la circulation ?	<i>Les études de circulation n'ont pas démontré de saturation à venir du bvd Schuler. Au contraire, les aménagements proposés visent à fluidifier les conditions de circulation actuelles (rôle du futur maillage viaire au Nord de la gare).</i>
<b>Site internet</b> de la CASQY	La dégradation de la circulation est due à la traversée des piétons au bas de la passerelle qui oblige tous les véhicules à stopper. Pourquoi ne pas réaliser un passage souterrain piéton pour y remédier ?	<i>Les conditions de congestion ne sont pas uniquement liées à la traversée piétonne (manœuvre des bus, stationnement sauvage, dépose-reprise minute au sein de la gare routière, confusion et recherches d'itinéraires, mauvaise lisibilité, manque de maillage viaire). L'aménagement d'un passage souterrain piéton serait un frein et une contrainte pour les piétons et les personnes à mobilité réduite (nécessité de réaliser des ascenseurs ou des rampes très consommatrices d'espace). De plus, un souterrain piéton est val perçu et parfois le lieu d'insécurité ou d'insalubrité. Enfin, cet aménagement n'est pas compatible avec la transformation urbaine souhaitée de ces espaces publics dans le cadre du projet urbain d'ensemble de la commune.</i>
<b>Courrier</b> spécifique du CODESQY	Pour que l'espace de la gare routière soit exclusivement réservé aux bus, il sera indispensable d'y faire respecter l'interdiction de passage aux autres véhicules	<i>Ce point sera effectivement pris en compte avec attention afin de permettre une bonne lisibilité des usages et des espaces et éviter d'observer des comportements infractionnistes. L'interdiction aux véhicules légers de cette partie du bvd sera donc accompagnée de mesures spécifiques.</i>

**Bilan de la concertation : projet de doublement du Pont Schuler**  
**Détail des observations du public et réponses de la Maîtrise d'Ouvrage**

THEME 2 - SECURITE ROUTIERE		
Localisation	Synthèse de l'observation	Réponse du Maître d'Ouvrage
Réunion publique du 03/09/2014 à Maurepas	En tant qu'usager piéton, j'attire l'attention sur l'insécurité du passage piéton au droit de la gare	<i>Le passage piéton sera sécurisé dans le cadre de l'aménagement, notamment par la suppression du flux de véhicules automobiles (hors bus).</i>
Réunion publique du 11/09/2014 à La Verrière	En tant qu'usager, je reste inquiet sur la sécurité des cyclistes dans la traversée des bretelles de sortie de la RN10, les véhicules y arrivant à des vitesses élevées	<i>Une vigilance particulière est portée sur la sécurité des cyclistes, et notamment sur la traversée de ces bretelles. En particulier, il est prévu de bannir tout ce qui contribue à masquer la visibilité des cyclistes, tels que la végétation ou le mobilier urbain, qui peuvent entraver les prises d'information.</i>
Registre en Mairie de Maurepas	La cause essentielle des embouteillages est due à ce que les piétons doivent traverser à niveau le bd G. Schuler pour rejoindre la gare. Un passage piéton souterrain ne serait-il pas sécurisé ?	<i>L'aménagement d'un passage souterrain piéton serait un frein et une contrainte pour les piétons et les personnes à mobilité réduite (nécessité de réaliser des ascenseurs ou des rampes très consommatrices d'espace). De plus, un souterrain piéton est mal perçu et parfois le lieu d'insécurité ou d'insalubrité. Enfin, cet aménagement n'est pas compatible avec la transformation urbaine souhaitée de ces espaces publics dans le cadre du projet urbain d'ensemble de la commune de La Verrière</i>
Registre en Mairie de Maurepas	Deux point d'insécurité pour les piétons : lors du passage pour traverser le bd G. Schuler et à la descente du bus 411. le projet supprimera-t-il les conflits piétons / véhicules dans ce secteur ?	<i>Le passage piéton et la dépose des usagers des bus seront sécurisés dans le cadre de l'aménagement, notamment par la suppression du flux de véhicules automobiles (hors bus) à cet endroit.</i>
Registre en Mairie de Maurepas	Le projet prévoit dans la traversée du pont G. Schuler, côté Est, un trottoir coincé entre la voie bus et la piste cyclable. Les piétons ne seraient-ils pas plus en sécurité si le trottoir était contre la balustrade ? Ce point peut-il évoluer ?	<i>Ce choix de répartition des espaces pour les vélos et les piétons a été adopté pour limiter les conflits et croisements entre les piétons et les cyclistes, notamment au niveau de la gestion des traversées piétonnes du bvd (trottoir positionner au droit de la chaussée). De plus, les vélos se déplaçant plus vite que les piétons, il convenait de ne pas les placer trop proches des bus en cas d'écart de conduite.</i>
Registre en Mairie de Maurepas	l'insécurité sera certainement ressentie pour les véhicules souhaitant s'insérer sur la RN10 en direction de Rambouillet, avec un cisaillement de la piste cyclable bi-directionnelle et de la voie bus.	<i>Ce point d'échanges sera traité avec vigilance afin d'éviter les conflits entre usagers. Les traversées piétonnes et cyclables de la bretelle seront néanmoins "protégées" en amont par la présence du couloir bus (sens gare &gt; Maurepas). La réinsertion des bus dans la circulation s'effectuera sous la forme d'un cédez-le-passage des bus à la voie de circulation et aux usagers en tourne-à-droite sur la bretelle, au moyen d'une signalisation adaptée. Les masques végétaux et de mobilier urbains seront prohibés.</i>

**Bilan de la concertation : projet de doublement du Pont Schuler**  
**Détail des observations du public et réponses de la Maîtrise d'Ouvrage**

<b>Registre</b> en Mairie de Maurepas	Il paraît indispensable de lancer une étude de simulation du fonctionnement à l'endroit de la jonction bus / véhicules particuliers côté Gare, secteur d'insécurité	<i>Ce carrefour sera doté d'un système de priorité, non défini en l'état (priorité ou cédez-le-passage). La priorité sera néanmoins recherchée pour les bus en accès à la gare routière.</i>
<b>Registre</b> en Mairie de La Verrière	—	—
<b>Registre</b> au siège de la CASQY	—	—
<b>Site internet</b> de la CASQY	En tant que piéton, je suis pour un passage sécurisé des piétons sur une voie qui nous laisserait enfin rejoindre la gare en toute sécurité	<i>Pas d'observation du maître d'ouvrage.</i>
<b>Site internet</b> de la CASQY	L'insécurité sera certainement ressentie pour les véhicules souhaitant s'insérer sur la RN10 en direction de Rambouillet, avec un cisaillement de la piste cyclable bi-directionnelle et de la voie bus. Une bonne signalisation s'avérera nécessaire	<i>Ce point d'échanges sera traité avec vigilance afin d'éviter les conflits entre usagers. Les traversées piétonnes et cyclables de la bretelle seront néanmoins "protégées" en amont par la présence du couloir bus (sens gare &gt; Maurepas). La réinsertion des bus dans la circulation s'effectuera sous la forme d'un cédez-le-passage des bus à la voie de circulation et aux usagers en tourne-à-droite sur la bretelle, au moyen d'une signalisation adaptée. Les masques végétaux et de mobilier urbains seront prohibés.</i>
<b>Site internet</b> de la CASQY	Concernant la fin de la piste cyclable, la traversée non protégée des voies ainsi que le passage piéton risquent d'être dangereux	<i>Une vigilance particulière sur la fin des aménagements cyclables et piétons sera apportée afin d'éviter les conflits entre usagers. Des passages piétons couplés le cas échéant à des "sas vélos" seront proposés, accompagnés d'une signalisation adaptée.</i>
<b>Courrier</b> spécifique du CODESQY	La piste cyclable coupe par deux fois les voies de circulation automobile à hauteur des deux bretelles de liaison avec la RN10 entre le débouché du pont et le rond-point des Cités Amies. Ces deux traversées non protégées seront accidentogènes et des solutions de sécurisation doivent être recherchées	<i>Ces points d'échanges seront traités avec vigilance afin d'éviter les conflits entre usagers. Les traversées piétonnes et cyclables des bretelles seront néanmoins "protégées" en amont par la présence du couloir bus (sens gare &gt; Maurepas). La réinsertion des bus dans la circulation s'effectuera sous la forme d'un cédez-le-passage des bus à la voie de circulation et aux usagers en tourne-à-droite sur la bretelle, au moyen d'une signalisation adaptée. Les masques végétaux et de mobilier urbains seront prohibés.</i>

**Bilan de la concertation : projet de doublement du Pont Schuler**  
**Détail des observations du public et réponses de la Maîtrise d'Ouvrage**

<b>THEME 3 - STATIONNEMENT</b>		
<b>Localisation</b>	<b>Synthèse de l'observation</b>	<b>Réponse du Maître d'Ouvrage</b>
Réunion publique du 03/09/2014 à Maurepas	Le projet prévoit une voie nouvelle (barreau de liaison). Y aura-t-il plus ou moins de stationnement en lien avec ce projet ?	<i>L'objectif du nouveau barreau de liaison est de remédier aux conflits existants (piétons, voitures, bus) et de repousser plus loin encore les interférences entre les piétons et les véhicules. Le stationnement existant ne sera pas modifié dans le cadre du projet présenté. Des stationnements nouveaux sont toutefois prévus, uniquement pour la desserte minute de la gare. En outre, le barreau de liaison permettra d'accéder à la poche de stationnement existante au Nord de la Gare via un accès à créer.</i>
Réunion publique du 03/09/2014 à Maurepas	Les parkings créés seront-ils privés et payants ?	<i>Des changements ultérieurs sont prévus pour les parkings, en vue de faciliter les accès vers les emplois et les entreprises implantées ou qui s'implanteront à terme dans le secteur. Toutefois, ces changements ne seront effectifs qu'avec la rénovation du Pôle Gare, le projet présenté ce soir étant celui de doublement du Pont Schuler qui ne touche pas aux parkings existants. Néanmoins, il est prévu ultérieurement la réalisation d'un parc-relais, dont les places sécurisées et confortables seront tarifées aux conditions du STIF.</i>
Réunion publique du 11/09/2014 à La Verrière	Dans le cadre du projet, que devient le parking situé sur le territoire de Coignières ?	<i>Dans le cadre du projet de doublement du Pont Schuler, le parking situé sur le territoire de Coignières reste inchangé.</i>
Réunion publique du 11/09/2014 à La Verrière	En l'état actuel, il y a beaucoup de stationnement « sauvage », y compris au droit même de la gare. Comment cela fonctionnera-t-il sur la voie qui deviendra réservée aux bus dans le cadre de ce projet ?	<i>Le stationnement sauvage ne sera plus possible au droit de la gare sur le boulevard Guy Schuler puisque les véhicules (hors bus et taxis) n'y seront plus autorisés (respect de l'interdiction d'accès aux véhicules particuliers).</i>
Réunion publique du 11/09/2014 à La Verrière	La rue de Panicale est fermée à la circulation depuis 5 ans (à la demande des entreprises riveraines. Si elle devait être rouverte, n'y aurait-il pas un risque d'y retrouver du stationnement sauvage ?	<i>La rue de Panicale est une voie privée qu'il n'est pas prévu de rouvrir à la circulation dans le cadre du projet à court terme. Pour rappel, lorsque cette voie était ouverte à la circulation, elle était effectivement soumise à du stationnement sauvage, et servait de « shunt » pour éviter le boulevard Guy Schuler au droit de la gare, congestionné aux heures de pointe. Si le deuxième barreau à l'étude devait être réalisé, il permettrait de prendre en charge une bonne partie du trafic de rabattement sur la RN10.</i>

## Bilan de la concertation : projet de doublement du Pont Schuler

### Détail des observations du public et réponses de la Maîtrise d'Ouvrage

<b>Réunion publique</b> du 11/09/2014 à La Verrière	Concernant les parkings, comment s'effectueraient les accès. Seront-ils payants ?	<i>Il n'est pas du tout prévu dans ce projet de rendre payantes les places de stationnement actuelles. Les parkings existants (sur Coignières et sur La Verrière) seront préservés dans le cadre du projet de doublement du Pont Schuler. Ce projet ne comporte pas l'aménagement du parking-relais qui est prévu dans le cadre du Contrat de Pôle Gare de La Verrière et qui lui, étant à réaliser en ouvrage, sera payant. A moyen terme, tout ou partie des deux parkings existants sera supprimé et remplacé par le parking-relais.</i>
<b>Registre</b> en Mairie de Maurepas	—	—
<b>Registre</b> en Mairie de La Verrière	Comment les parkings seront-ils gérés pendant les travaux ?	<i>Les accès au parking seront préservés pendant toute la durée des travaux.</i>
<b>Registre</b> en Mairie de La Verrière	La prolongation de la ligne C du RER et de la ligne U La Défense / La Verrière constitue la solution à ce problème. Le parking payant est une mauvaise réponse	<i>Le projet de TCSP et de doublement du Pont Schuler ne prévoit pas le passage à une offre de stationnement payante.</i>
<b>Registre</b> en Mairie de La Verrière	Est-il prévu une dépose-minute devant la gare pour déposer un usager SNCF ?	<i>Dans le cadre du présent projet, un aménagement de dépose-reprise minute est bien prévu au Sud du nouveau barreau, situé tout proche de l'accès à la gare.</i>
<b>Registre</b> en Mairie de La Verrière	L'accès aux guichets de la gare imposera-t-il d'entrer dans les parkings ?	<i>Les parkings et les accès aux guichets ne sont pas liés.</i>
<b>Registre</b> au siège de la CASQY	—	—
<b>Site internet</b> de la CASQY	Comment les parkings seront-ils gérés pendant les travaux ? Et après ? Un stationnement payant ne sera pas une bonne solution	<i>Les parcs de stationnements existants seront maintenus ouverts durant la durée des travaux de la présente opération. Ces places demeureront gratuites tant qu'un parc-relais en ouvrage ne sera pas réalisé en substitution.</i>

**Bilan de la concertation : projet de doublement du Pont Schuler**  
**Détail des observations du public et réponses de la Maîtrise d'Ouvrage**

<b>THEME 4 - CIRCULATIONS DOUCES</b>		
<b>Localisation</b>	<b>Synthèse de l'observation</b>	<b>Réponse du Maître d'Ouvrage</b>
<b>Réunion publique</b> du 03/09/2014 à Maurepas	En termes de circulations douces, des pistes sont prévues jusqu'à la gare routière sur le boulevard Guy Schuler, mais rien n'est prévu sur le nouveau barreau de liaison (de fait, les cyclistes devront s'intégrer dans les flux de circulation générale dans de mauvaises conditions de sécurité) ?	<i>Les aménagements restent évolutifs et sont prévus pour pouvoir prendre en compte les besoins futurs, et notamment la possibilité d'insertion d'éventuelles bandes ou pistes cyclables, notamment le long des axes supportant un important trafic. Ailleurs, le reste du maillage viaire à développer sur ce secteur aura des caractéristiques urbaines, favorables à la cohabitation des différents usagers (piétons, vélos, véhicules), dans un esprit de convivialité de type Zone 30, ne nécessitant pas de séparer les modes.</i>
<b>Réunion publique</b> du 03/09/2014 à Maurepas	Le projet prévoit bien la création de pistes cyclables, ce qui va dans le bon sens, mais qu'en est-il des parkings à vélo au droit de la gare de La Verrière (10 points d'attache en l'état existant !) ?	<i>Le projet de doublement du Pont Schuler ne prévoit pas d'aménager des parkings à vélos supplémentaires. Toutefois, de tels aménagements seront englobés dans le projet global Gare-Bécannes ainsi que la démarche de Contrat de Pôle pour répondre à la demande croissante.</i>
<b>Réunion publique</b> du 03/09/2014 à Maurepas	Existera-t-il des traversées cyclistes Sud / Nord depuis le boulevard Guy Schuler vers la rue de la Panicale, pour les usagers y travaillant par exemple ?	<i>Oui, de telles traversées seront aménagées pour les cyclistes dans le cadre du projet, au droit du carrefour à feu sécurisé à créer au niveau de la rue de Panicale.</i>
<b>Réunion publique</b> du 03/09/2014 à Maurepas	Les pistes cyclables existantes ne sont pas en très bon état, ou n'existent plus à certains endroits (entre Pyramides et le Rond-Point des Cités Amies par exemple. Des actions sont-elles prévues pour les améliorer ?	<i>Oui, l'amélioration des pistes cyclables est à l'étude par la nouvelle équipe municipale. Elle se fera en coordination avec la CASQY car les autres séquences du TCSP prévoient ce type d'aménagements en même temps que l'offre pour les bus.</i>
<b>Réunion publique</b> du 11/09/2014 à La Verrière	—	—
<b>Registre</b> en Mairie de Maurepas	La mise en place d'une piste cyclable bi-directionnelle améliore l'existant. Cependant, comment cette piste sera-t-elle séparée des trottoirs piétons ?	<i>Une légère séparation est bien prévue entre la piste cyclable et le trottoir, ainsi qu'une signalétique adaptée mais à ce jour, le dispositif n'est pas encore arrêté.</i>
<b>Registre</b> en Mairie de La Verrière	—	—
<b>Registre</b> au siège de la CASQY	—	—
<b>Site internet</b> de la CASQY	—	—



**Bilan de la concertation : projet de doublement du Pont Schuler**  
**Détail des observations du public et réponses de la Maîtrise d'Ouvrage**

<p><b>Courrier</b> spécifique du CODESQY</p>	<p>Au droit du rond-point des Cités Amies, la piste cyclable s'achève au nord du boulevard sans solution de continuité pour les deux roues. L'approche de ce rond-point n'est donc pas satisfaisante aujourd'hui ?</p>	<p><i>Ce projet est un premier tronçon du TCSP entre les gares de Trappes et La Verrière. L'amélioration des pistes cyclables est donc à l'étude par la nouvelle équipe municipale de Maurepas en lien avec la CASQY, car les autres séquences du TCSP prévoient également ce type d'aménagements en même temps que l'offre pour les bus. Quant au nord du rond-point des Cités Amies, en direction du centre ville de Maurepas, le réseau viaire est propice à la circulation en pleine voie des cyclistes.</i></p>
<p><b>Courrier</b> spécifique du CODESQY</p>	<p>En direction de la gare de La Verrière, la piste cyclable s'achève sur un trottoir dans l'espace provisoire de la gare routière où bus et piétons seront très nombreux. Une installation de stationnement pour les deux-roues doit être proposée dans cet espace, et dimensionnée en fonction des nouveaux usages attendus</p>	<p><i>La piste cyclable débute à partir de l'emplacement actuel du parc vélos. Ces espaces étant amenés à évoluer à court terme, il est envisagé un renforcement de l'offre de stationnement pour les vélos dans le cadre de l'élaboration en cours du contrat de pôle sur la gare de La Verrière.</i></p>
<p><b>Courrier</b> spécifique du CODESQY</p>	<p>Le projet autour de la gare de La Verrière devrait être complété par un développement à court ou moyen terme des pistes cyclables sur La Verrière et Maurepas, afin d'en maximiser la fréquentation</p>	<p><i>Sur la CASQY, il existe un schéma directeur cyclable prévoyant une couverture d'offre cyclable en lien avec les communes limitrophes, afin de résorber les discontinuités et mieux mailler le territoire. De plus, d'autres projets partagés par la CASQY et les communes de La Verrière, Coignières et Maurepas, comme le projet de carrefour de la Malmédonne, permettront d'étoffer encore cette offre cyclable le long de la RD13 rétablie.</i></p>

**Bilan de la concertation : projet de doublement du Pont Schuler**  
**Détail des observations du public et réponses de la Maîtrise d'Ouvrage**

<b>THEME 5 - TRANSPORTS EN COMMUN</b>		
<b>Localisation</b>	<b>Synthèse de l'observation</b>	<b>Réponse du Maître d'Ouvrage</b>
<b>Réunion publique</b> du 03/09/2014 à Maurepas	Le quartier des Sept Mares est actuellement mal desservi par les transports en commun (ligne 36-12), se trouvant éloigné des grands axes et des secteurs d'activité. Il est difficile de s'organiser dans la mesure où il y a fréquemment ½ heure entre deux passages et que les itinéraires des bus changent selon les heures de la journée. Le TCSP continuera à desservir des zones déjà bien desservies ?	<i>Les choses vont évoluer et s'améliorer. Le TCSP aménagé entre Trappes et La Verrière sera le réseau primaire qui constituera la « colonne vertébrale » des transports en commun dans le secteur. A partir de cette colonne vertébrale, le réseau secondaire de bus sera amélioré, et concernera donc le quartier des Sept Mares.</i>
<b>Réunion publique</b> du 11/09/2014 à La Verrière	Le tronçon suivant du TCSP (traversée de Maurepas et Elancourt) sera-t-il réalisé à la suite de ce projet portant sur le premier tronçon du TCSP (c'est-à-dire en 2018 lorsque le tronçon Pont Schuler sera mis en service) ?	<i>Il n'est pas possible aujourd'hui de communiquer des dates certaines sur la réalisation de ce deuxième tronçon du TCSP. On peut juste préciser qu'une étude d'opportunité / faisabilité devrait être réalisée en 2015 sur ce projet.</i>
<b>Réunion publique</b> du 11/09/2014 à La Verrière	On parle du TCSP Trappes / La Verrière qui empruntera le Pont Schuler réaménagé. Mais ce site propre ne concerne-t-il pas également l'ensemble des bus qui empruntent actuellement le pont Schuler vers la gare de La Verrière ?	<i>Bien entendu, l'ensemble des bus pourront emprunter le site propre qui sera ainsi aménagé.</i>
<b>Registre</b> en Mairie de Maurepas	Quelle est l'utilité de cette liaison entre la gare de Trappes et La Verrière le train assurant déjà cette liaison ? A quoi sert ce double usage ? Ne serait-il pas plus utile de créer de nouvelles lignes SNCF ou de renforcer les anciennes ?	<i>Il n'y a pas concurrence entre cette offre réservée aux bus et la desserte ferrée du territoire. Le TCSP permet une desserte entre les quartiers des communes concernées et a pour objectif de capter les habitants éloignés des gares, pour les rabattre rapidement sur l'offre ferroviaire. Il s'agit donc d'une offre complémentaire et qui vise à limiter l'usage de la voiture particulière.</i>
<b>Registre</b> en Mairie de Maurepas	Comme le parking va devenir payant à terme, l'offre de bus va-t-elle augmenter ? Y aura-t-il plus de fréquence pour la 3612 ?	<i>L'arrivée du TCSP permettra une amélioration des conditions d'accès à la gare notamment pour le bus 36-12. Par ailleurs, la CASQY ajuste chaque année l'offre de bus, une nouvelle analyse des besoins pourra être effectuée à cette occasion.</i>
<b>Registre</b> en Mairie de Maurepas	Y aura-t-il de nouvelles lignes pour rejoindre la gare de Coignières ?	<i>A ce jour, le seul projet connu dans ce sens est le prolongement du RER C, en cours d'étude par les autorités compétentes.</i>
<b>Registre</b> en Mairie de La Verrière		—
<b>Registre</b> au siège de la CASQY		—

**Bilan de la concertation : projet de doublement du Pont Schuler**  
**Détail des observations du public et réponses de la Maîtrise d'Ouvrage**

<p><b>Site internet</b> de la CASQY</p>	<p>Aux heures de pointe, le faible intervalle de temps entre le passage de deux bus et le temps que dure un feu rouge n'entraîneront-ils pas des ralentissements pour les véhicules, voire même des bouchons qui débordent sur le rond-point des Cités Amies, gênant par là même la circulation des bus ?</p>	<p><i>La priorisation des bus en réinsertion dans le carrefour à feu avec la rue Panicale s'effectuera sur un cycle de feu très court (quelques secondes), uniquement activé en présence d'un bus, ce qui ne devrait pas générer de perturbations sur le reste du bvd Schuler.</i></p>
<p><b>Site internet</b> de la CASQY</p>	<p>Il serait intéressant que la ligne de bus TCSP puisse se poursuivre jusqu'au rond-point des Cités Amies à Maurepas</p>	<p><i>Ceci sera fonction de la poursuite des études du site propre sur la deuxième séquence dans la traversée de Maurepas. Le rond-point des Cités Amies est actuellement un petit giratoire qu'il faudrait pouvoir reconfigurer et il restera également la question des accès depuis et vers la RN10, dans le cas d'un TCSP rabattu sur un seul côté (unilatéral).</i></p>
<p><b>Site internet</b> de la CASQY</p>	<p>Il serait intéressant de positionner un système de feux pour l'insertion des bus TCSP depuis leur voie, des véhicules arrivant de La Verrière, des vélos circulant sur la piste cyclable et des véhicules en provenance de la RN10, sur le rond-point des Cités Amies</p>	<p><i>La multiplication des intersections par davantage de feux tricolores est susceptible d'engendrer de nouveaux ralentissements de trafic sur le bvd Schuler, ce qui va à l'encontre des objectifs visés par le projet. De plus, cela dégraderait les temps de parcours des bus en interrompant systématiquement la course de ces derniers au niveau de la gestion des bretelles avec la RN10 (pour permettre le bon écoulement du trafic).</i></p>
<p><b>Courrier spécifique</b> du CODESQY</p>	<p>Dans le sens La Verrière / Maurepas, le couloir bus latéral s'achève en amont de la bretelle "tourne-à-droite" en direction de la RN10. Le cisaillement de cette voie par les voitures risque de créer des accrochages</p>	<p><i>Ce point d'échanges sera traité avec vigilance afin d'éviter les conflits entre usagers. La réinsertion des bus dans la circulation s'effectuera sous la forme d'un cédez-le-passage des bus à la voie de circulation et aux usagers en tourne-à-droite sur la bretelle, au moyen d'une signalisation adaptée. Les masques végétaux et de mobilier urbains seront prohibés.</i></p>
<p><b>Courrier spécifique</b> du CODESQY</p>	<p>Le couloir latéral bus n'est pas prolongé à l'approche du rond-point des Cités Amies. De ce fait, aux heures de pointe, les bus seront immobilisés par les voitures en attente d'accès au rond-point. Ce secteur nécessite sans doute des adaptations pour en optimiser la fluidité</p>	<p><i>Les études de circulation effectuées à l'appui des études d'opportunité et de faisabilité ont permis de démontrer les réserves de capacité du rond-point des Cités Amies. Il ne devrait donc pas y avoir de remontées de files durant les heures de pointe sur le Bvd Schuler au Sud de cette intersection, et les bus pourront poursuivre leur course jusqu'au rond-point.</i></p>

## Bilan de la concertation : projet de doublement du Pont Schuler

### Détail des observations du public et réponses de la Maîtrise d'Ouvrage

THEME 6 - ACCES		
Localisation	Synthèse de l'observation	Réponse du Maître d'Ouvrage
<b>Réunion publique</b> du 03/09/2014 à Maurepas	En l'état, la gare de La Verrière reste inaccessible aux PMR (personnes à mobilité réduite).	<i>La rénovation de la gare de La Verrière, prévue dans le contrat de Pôle, intégrera l'amélioration de l'accessibilité de la gare de La Verrière pour les PMR, ce projet étant distinct du doublement du Pont Guy Schuler présenté en réunion publique.</i>
<b>Réunion publique</b> du 11/09/2014 à La Verrière	Depuis le boulevard Guy Schuler, des accès existent vers un terrain de moto-école ainsi que vers une station de lavage. Que deviennent ces accès dans le cadre du projet ?	<i>Les accès vers ces activités seront bien maintenus. Les utilisateurs de ces équipements devront néanmoins être vigilants au moment de franchir le site propre bus.</i>
<b>Réunion publique</b> du 11/09/2014 à La Verrière	Ne serait-il pas judicieux de pouvoir reprendre la rue Louis Lormand et la RN10 (en direction de Paris) sans emprunter directement le giratoire de la Malmédonne réaménagé ?	<i>Le projet de doublement du Pont Schuler n'est pas un projet qui prévoit de modifier les accès existants vers la RN10. Par ailleurs, « shunter » le giratoire de la Malmédonne pour effectuer ce mouvement reviendrait à ré-intervenir sur un aménagement déjà dérogatoire vis-à-vis de l'Etat (configuration de la bretelle d'accès dans le sens La Verrière &gt; Paris), ce qui constitue une contrainte forte. De plus, ce secteur fait l'objet à plus long terme d'un projet de création d'un carrefour complet (projet de la Malmédonne), dissocié du présent projet.</i>
<b>Registre</b> en Mairie de Maurepas	Il serait intéressant de pouvoir rejoindre la RN10 en tournant à droite dans la rue Louis Lormand, pour longer la RN10 et l'atteindre par une bretelle aménagée à travers le rideau d'arbres qui la longe. Cela rendrait la circulation plus fluide et n'obligerait pas à réaménager le giratoire.	<i>La possibilité de regagner la RN10 depuis la RN10 existe déjà un peu plus loin au niveau de la fin de la ZA de l'Agiot (après la discothèque). Le maillage routier du futur quartier au Nord de la gare de La Verrière est actuellement en cours d'étude et l'aménageur ne s'interdit pas de revoir les accès à la RN10, en cohérence avec les autres projets limitrophes (projet du carrefour de la Malmédonne).</i>
<b>Registre</b> en Mairie de La Verrière	—	—
<b>Registre</b> au siège de la CASQY	—	—
<b>Site internet</b> de la CASQY	—	—

**Bilan de la concertation : projet de doublement du Pont Schuler**  
**Détail des observations du public et réponses de la Maîtrise d'Ouvrage**

<b>THEME 7 - AMENAGEMENTS</b>		
<b>Localisation</b>	<b>Synthèse de l'observation</b>	<b>Réponse du Maître d'Ouvrage</b>
Réunion publique du 03/09/2014 à Maurepas	Est-il prévu que la RD13 rejoigne la gare de La Verrière depuis Maurepas via le carrefour de la Malmedonne ?	<i>Oui, la RD13 devrait rejoindre à terme la Gare par l'intermédiaire d'un ouvrage d'art nécessitant la dénivellation de la RN10 avec laquelle des échanges seront permis. Ce projet est pour La Verrière plus important encore pour bien desservir le quartier des Bécannes, le secteur Gare et globalement l'ensemble de la commune. Il est également souhaité par l'ensemble des communes voisines (Coignières et Maurepas).</i>
Réunion publique du 03/09/2014 à Maurepas	Pourquoi ne transforme-t-on pas le passage piéton à niveau avec le boulevard Guy Schuler en passage souterrain ?	<i>Ce secteur est localisé dans des espaces publics évolutifs. Un tel aménagement nécessiterait la mise en place d'une trémie et d'un escalier à minima, ce qui constituerait une contrainte forte. De plus, le piéton cherche toujours le trajet le plus court, et n'aime pas être canalisé, même si cela peut parfois améliorer sa propre sécurité. Enfin, la prise en compte des contraintes PMR générerait un surcoût important (ascenseurs ou rampes).</i>
Réunion publique du 03/09/2014 à Maurepas	Le projet de réaménagement de la voirie devant la Gare intégrera-t-il des circulations douces ?	<i>Oui, ce projet prévoit bien d'intégrer des circulations douces.</i>
Réunion publique du 03/09/2014 à Maurepas	L'accès à la rue de Panicale depuis le boulevard Guy Schuler est aujourd'hui fermé à la circulation automobile. Est-il prévu de rouvrir cet accès ?	<i>La réouverture de cet accès n'est pas prévue dans l'immédiat.</i>
Réunion publique du 03/09/2014 à Maurepas	Le projet prévoit la suppression de la voie d'insertion depuis la RN10 vers le boulevard Guy Schuler, en direction de la gare de La Verrière. Ne peut-on maintenir cet accès ?	<i>Cette bretelle a été supprimée, car son maintien aurait nécessité d'interrompre le terre-plein-central séparateur de voies sur le Pont Schuler, ce qui ne va pas dans le sens d'une bonne sécurité. La suppression de ce mouvement est compensée par un report du mouvement de tourne-à-gauche sur le Rond-Point des Cités Amies (les études de trafic ont été faites en ce sens pour garantir le bon fonctionnement des aménagements).</i>
Réunion publique du 11/09/2014 à La Verrière	—	—
Registre en Mairie de Maurepas	Rendre souterraine la traversée piétonne au droit de la gare rendrait les flux plus fluides, surtout aux heures de pointe, à moindre coût, avec garantie d'efficacité immédiate, et sans pour autant empêcher toutes autres spéculations pour d'autres travaux encore hypothétiques aujourd'hui	<i>L'aménagement d'un passage souterrain piéton serait un frein et une contrainte pour les piétons et les personnes à mobilité réduite (nécessité de réaliser des ascenseurs ou des rampes très consommatrices d'espace). De plus, un souterrain piéton est mal perçu et parfois le lieu d'insécurité ou d'insalubrité. Enfin, cet aménagement n'est pas compatible avec la transformation urbaine souhaitée de ces espaces publics dans le cadre du projet urbain d'ensemble de la commune.</i>

**Bilan de la concertation : projet de doublement du Pont Schuler**  
**Détail des observations du public et réponses de la Maîtrise d'Ouvrage**

<b>Registre</b> en Mairie de Maurepas	les travaux présentés pourraient très bien se raccorder par la suite à d'autres aménagements ultérieurs plus conséquents, au moment où ils seront eux aussi programmés.	<i>Il est effectivement prévu dans le cadre du projet urbain de la commune de La Verrière et des autres grands projets de voirie limitrophes (notamment le carrefour de la Malmédonne), une articulation et un phasage de calendrier des différentes opérations.</i>
<b>Registre</b> en Mairie de La Verrière	—	—
<b>Registre</b> au siège de la CASQY	—	—
<b>Site internet</b> de la CASQY	Pourquoi ne pas faire directement le tracé définitif du rond-point des Cités Amies à la gare tel qu'il est prévu pour la seconde phase ? Cela permettrait au final l'économie du feu tricolore de la rue de Panicale et, surtout, celle de la refonte des voies de circulation. Cela garantirait aussi la fluidité de la circulation, puisque les voies ne se croiseraient plus si ce n'est partiellement au niveau du rond-point des Cités Amies	<i>Bien qu'à l'étude, le basculement unilatéral du TCSP n'est pour le moment pas possible pour différentes raisons : domaniliatè foncière de part et d'autre du bvd à côté de la gare (terrains RFF le long des voies ferrées et terrains appartenant à une copropriété et au CFA au Nord), la question du rond-point des Cités Amies d'un gabarit trop petit et de la maîtrise foncière des accotements, la gestion des bretelles en lien avec la RN10 au Nord du Pont Schuler, l'opportunité et la faisabilité de la séquence 2 n'ont pas encore été étudiées.</i>

**Bilan de la concertation : projet de doublement du Pont Schuler**  
**Détail des observations du public et réponses de la Maîtrise d'Ouvrage**

<b>THEME 8 - TRAVAUX</b>		
<b>Localisation</b>	<b>Synthèse de l'observation</b>	<b>Réponse du Maître d'Ouvrage</b>
Réunion publique du 03/09/2014 à Maurepas	Comment s'effectuera la circulation pendant les travaux ?	<i>Le phasage précis des travaux sera déterminé lors des études de maîtrise d'œuvre à venir. On peut d'ores-et-déjà préciser que le doublement de l'ouvrage pourrait être réalisé en premier, suivi ensuite des raccordements. Concernant le nouveau barreau de liaison, les travaux correspondants n'auront aucune incidence sur la circulation générale telle qu'elle existe aujourd'hui car étant hors emprises routières et n'interférant donc pas avec le bvd existant.</i>
Réunion publique du 03/09/2014 à Maurepas	N'y aura-t-il pas des nuisances pendant le chantier (poussières, bruit, ...) ?	<i>Les nuisances de chantier seront traitées au mieux par le Maître d'Ouvrage. Toutefois, il faut préciser qu'il est impossible d'assurer « zéro » nuisance.</i>
Réunion publique du 11/09/2014 à La Verrière	Avez-vous prévu de distribuer un plan de situation pendant les travaux ?	<i>Ces aspects seront traités au stade des études de maîtrise d'œuvre du suivi du chantier. En effet, aujourd'hui, il n'y a pas suffisamment de détails ni de certitudes pour afficher un calendrier des modalités des travaux de doublement du Pont Guy Schuler. On peut tout de même préciser que l'ouvrage (Pont Schuler) pourrait vraisemblablement être réalisé en premier, puis la voirie. La réalisation du barreau de liaison entre le boulevard Guy Schuler et la rue Louis Lormand pourra quant à elle se faire sans incidences sur la circulation générale, s'agissant d'une voie nouvelle, hors circulation générale. Enfin, le pont actuel restera franchissable pendant la construction de l'élargissement, pendant la majorité du temps. Cette contrainte sera imposée dans le cahier des charges de l'entreprise retenue pour effectuer les travaux.</i>
Registre en Mairie de Maurepas	—	—
Registre en Mairie de La Verrière	—	—
Registre au siège de la CASQY	—	—
Site internet de la CASQY	—	—
Courrier spécifique du CODESQY	Concernant la phase travaux, le CODESQY sera très attentif aux mesures qui seront prises pendant la phase travaux	<i>Pas d'observations de la Maîtrise d'Ouvrage.</i>

**Bilan de la concertation : projet de doublement du Pont Schuler**  
**Détail des observations du public et réponses de la Maîtrise d'Ouvrage**

<b>THEME 9 - COUTS</b>		
<b>Localisation</b>	<b>Synthèse de l'observation</b>	<b>Réponse du Maître d'Ouvrage</b>
Réunion publique du 03/09/2014 à Maurepas	—	—
Réunion publique du 11/09/2014 à La Verrière	Un coût de 10,2 M€ TTC apparaît très élevé, pour des aménagements qui semblent pour beaucoup provisoires ?	<i>Il faut préciser que les aménagements provisoires ou susceptibles d'évoluer dans ce projet à plus long terme ne concernent que la réaffectation modale, et ne nécessitent pas des travaux lourds en plus. Concernant le montant de 10,2 M€ TTC, c'est surtout l'ouvrage qui coûte le plus cher. Il faut enfin souligner que les aménagements du Pont Schuler sont calés définitivement pour préfigurer les aménagements urbains futurs.</i>
Registre en Mairie de Maurepas	Concernant le coût, la clef de répartition est claire mais nous ne connaissons pas le mode de financement par la commune ?	<i>La commune de Maurepas a bien prévu l'inscription de ce projet dans sa programmation pluriannuelle d'investissements.</i>
Registre en Mairie de Maurepas	Le raccordement direct de la RD13 sur la RN10 (dans le sens Province - paris) est prévu ultérieurement. Quel en sera le coût, ce coût n'étant sans doute pas inclus dans les 10,2 M€ de doublement du Pont Schuler ?	<i>Les coûts de ce projet ne sont pas inclus dans le projet de doublement du Pont Schuler. Le montant de cet investissement doit en effet faire l'objet d'une évaluation plus précise par le biais d'une étude d'opportunité.</i>
Registre en Mairie de La Verrière	—	—
Registre au siège de la CASQY	—	—
Site internet de la CASQY	—	—



**Bilan de la concertation : projet de doublement du Pont Schuler**  
**Détail des observations du public et réponses de la Maîtrise d'Ouvrage**

THEME 10 - CONCERTATION		
Localisation	Synthèse de l'observation	Réponse du Maître d'Ouvrage
Réunion publique du 03/09/2014 à Maurepas	D'autres hypothèses que le projet présenté ont-elles été étudiées, car le coût du projet est tout de même très important ?	<i>Il est rappelé que le projet de doublement du Pont Schuler s'inscrit dans un projet plus global de réalisation d'un TCSP entre Trappes et La Verrière. Sur ce sujet, de nombreuses études préalables ont été réalisées (diagnostics environnementaux et socio-économiques, définition des emprises, définition des objectifs, études d'insertion, ...) et ont abouti au projet tel que présenté aujourd'hui.</i>
Réunion publique du 03/09/2014 à Maurepas	Pourquoi n'a-t-on pas parlé du travail réalisé dès 2005 sur ce projet par d'autres équipes ?	<i>Il est évident de rappeler que le projet présenté correspond à un travail collectif en termes de partenaires et d'équipes et qu'il correspond à de nombreuses réflexions menées en amont.</i>
Réunion publique du 03/09/2014 à Maurepas	Il s'agit d'un projet important qui concerne plusieurs communes. Peut-on espérer que ce projet aboutira, compte-tenu des derniers changements politiques municipaux ? On parle de Circulation et de Transports, mais il s'agit également de développement économique. L'intercommunalité est-elle au point dans ce domaine ?	<i>Des discussions ont été engagées depuis longtemps entre les communes concernées (La Verrière, Maurepas et Coignièrès), en vue de faire aboutir notamment des projets communs. Toutefois, les choix de chacun peuvent être différents en termes de développement économique, et ces choix doivent être respectés. Ainsi, par exemple La Verrière réaffirme qu'elle ne souhaite pas que son territoire constitue une extension de la Zone d'Activités de Coignièrès. Pour autant, le travail entre les intercommunalités, au-delà des limites de la CASQY, est donc bien effectif. Des réflexions sont également menées avec RFF et SNCF, en lien avec le projet de Pôle Gare. Enfin, il faut préciser qu'un débat sur l'intercommunalité est en cours à l'échelle nationale, dont l'un des objectifs est d'aboutir dans les prochaines semaines à des « territoires de projet ». Concernant la CASQY, il est souhaité que la commune de Maurepas puisse intégrer la Communauté d'Agglomération.</i>
Réunion publique du 03/09/2014 à Maurepas	Est-il possible d'avoir communication des études de circulation réalisées dans le cadre de ce projet ?	<i>Il n'est pas prévu de montrer les études de circulation pendant cette phase de concertation, notamment car les horizons étudiés (2030) ne sont pas représentatifs de la période de mise en service du projet de doublement du Pont Schuler présenté en réunion publique (2017 / 2018).</i>
Réunion publique du 11/09/2014 à La Verrière	La Commune de Coignièrès est associée à la concertation, mais participe-t-elle au financement des travaux ?	<i>La Commune de Coignièrès est effectivement associée à la concertation, mais elle ne participe pas au financement des travaux situés sur le territoire de La Verrière et Maurepas ; Le schéma du financement des travaux a été présenté lors de la diffusion sur écran et figure également sur les plaquettes mises à disposition du public à l'entrée de la salle de réunion.</i>

## Bilan de la concertation : projet de doublement du Pont Schuler

### Détail des observations du public et réponses de la Maîtrise d'Ouvrage

<p><b>Réunion publique</b> du 11/09/2014 à La Verrière</p>	<p>Dans la perspective de l'enquête publique, pourquoi la concertation n'a-t-elle pas été étendue aux communes d'Elancourt, du Mesnil-Saint-Denis et de Coignières notamment ?</p>	<p><i>Il faut rappeler qu'au-delà du projet de doublement du Pont Schuler, objet de la présente réunion, un Contrat de Pôle pour la gare de La Verrière est à l'étude, dans lequel toutes les communes limitrophes seront parties prenantes et notamment les communes qui ont été citées. Par ailleurs, dans le cadre de la concertation en cours (exposition publique) et des réunions publiques, n'importe qui peut venir s'exprimer, y compris les habitants des communes voisines. Ce sera également le cas lors de la phase d'enquête publique à venir.</i></p>
<p><b>Réunion publique</b> du 11/09/2014 à La Verrière</p>	<p>En termes de concertation réglementaire, vous avez évoqué les modalités, les deux réunions publiques, le bilan de la concertation à suivre. Comment pourra-t-on se procurer ces documents. Le bilan de la concertation comportera-t-il les évolutions apportées au projet, ainsi que les questions-réponses ?</p>	<p><i>Effectivement, le bilan de la concertation sera établi à l'issue des deux mois de concertation réglementaire. Il intégrera les compte-rendus des deux réunions publiques ainsi que le bilan des observations formulées sur les registres. Ce bilan, dans lequel le maître d'ouvrage apportera des réponses aux observations, sera consultable sur les sites concernés et mis en ligne sur Internet.</i></p>
<p><b>Réunion publique</b> du 11/09/2014 à La Verrière</p>	<p>Ce projet a-t-il fait l'objet d'une étude de risques, (terrains, inondations, ...)?</p>	<p><i>Une étude d'impact réglementaire est en cours de réalisation. Cette étude traitera de toutes les contraintes recensées et des mesures appropriées. L'étude d'impact sera consultable pendant l'enquête publique, étant intégrée au dossier d'enquête publique.</i></p>
<p><b>Registre</b> en Mairie de Maurepas</p>	<p>D'autres hypothèses (autres que le doublement du Pont Schuler) ont-elles été étudiées et estimées en coûts, faisabilité, incidences des modifications sur les circulations pendant les travaux ? Si oui, lesquelles ?</p>	<p><i>Il est rappelé que le projet de doublement du Pont Schuler s'inscrit dans un projet plus global de réalisation d'un TCSP entre Trappes et La Verrière. Sur ce sujet, de nombreuses études préalables ont été réalisées (diagnostics environnementaux et socio-économiques, définition des emprises, définition des objectifs, études d'insertion, ...) et ont abouti au projet tel que présenté aujourd'hui. Les incidences durant les travaux seront évaluées au stade des études de maîtrise d'oeuvre.</i></p>
<p><b>Registre</b> en Mairie de La Verrière</p>	<p>—</p>	<p>—</p>
<p><b>Registre</b> au siège de la CASQY</p>	<p>—</p>	<p>—</p>
<p><b>Site internet</b> de la CASQY</p>	<p>—</p>	<p>—</p>
<p></p>	<p></p>	<p></p>
<p></p>	<p></p>	<p></p>

**Bilan de la concertation : projet de doublement du Pont Schuler**  
**Détail des observations du public et réponses de la Maîtrise d'Ouvrage**

<b>n° du Thème</b>	<b>Libellé du thème</b>	<b>Nombre d'Observations</b>
1	Trafic	20
2	Sécurité routière	11
3	Stationnement	11
4	Circulations douces	8
5	Transports en commun	11
6	Accès	4
7	Aménagements	8
8	Travaux	4
9	Coût	3
10	Concertation	9
<b>TOTAL OBSERVATIONS</b>		<b>89</b>